



Comité Social d'Administration Forêt-Agriculture du 5 juin 2025 COMPTE-RENDU

Paris, le 6 juin 2025

L'UNSA était représentée par Jacques Delcey, Fabienne Durand, Gaël Guedes et Pascal Potart.

Le CSA FA s'est tenu le 5 juin 2025 avec, en préambule, la lecture des déclarations liminaires, dont celle de l'UNSA en fin de compte-rendu.

1. Point Forêt :

La DGPE a rappelé que malgré le rattachement de la forêt au ministère de l'environnement, la gestion et les statuts des personnels restent sous la responsabilité du MASA. Cependant, la ministre de l'écologie demeure la voix principale sur les sujets forestiers.

Le renouvellement forestier du plan France 2030 souffre de retards dans la contractualisation des engagements avec l'ADEME, notamment en raison de processus décisionnels complexes. Le fonds France Nation Verte a récemment débloqué 10 millions d'euros pour les dossiers déposés, permettant les engagements financiers dès fin juin.

Les OS alertent sur la difficulté du logiciel SAFRAN pour la gestion administrative et réclament une simplification de l'agrément des Plans Simples de Gestion (PSG). L'administration annonce une nouvelle instruction à paraître à l'été ou en septembre.

L'UNSA a mis en avant le manque d'effectifs à l'ONF, aggravé par une faible attractivité des métiers. Elle déplore la suppression des voies d'accès pour les anciens militaires et les ouvriers forestiers, et propose leur réouverture pour renforcer les recrutements. L'ONF devra gérer 700 000 hectares supplémentaires dans le futur contrat d'objectifs et de performance (COP) 2026-2030, nécessitant 70 ETP fonctionnaires supplémentaires.

Sécurité et armement des agents

Seuls les fonctionnaires peuvent être armés en catégorie B et habilités à rechercher des infractions. Un décret soumis au Conseil d'État vise à permettre l'armement des salariés de droit privé, bien qu'ils ne puissent exercer de missions de police administrative.

L'UNSA critique cette mesure et s'inquiète de l'augmentation des agressions et des situations à risque pour les agents ONF. Elle dénonce notamment les patrouilles mixtes (fonctionnaire et salarié privé), qui réduisent la sécurité des personnels sur le terrain.



2. Point agricole

L'ASP a confirmé que la campagne PAC SIGC 2025 pourra débuter normalement le 10 juin. Toutefois, le logiciel ISIS, vieillissant et dépassé, nécessite un remplacement par un outil plus adapté.

L'UNSA soutient l'administration sur le retour à la sérénité des équipes PAC mais dénonce la surcharge de travail due à l'empilement des aides et des dispositifs conjoncturels. Elle critique les promesses excessives de la ministre aux exploitants agricoles sans prise en compte des capacités administratives.

3. Transfert FEADER

Depuis le 1er janvier 2024, 385 ETP ont été transférés aux régions dans le cadre du mouvement MAPTAM. Les agents concernés disposent d'un droit d'option jusqu'au 31 décembre 2025. L'administration assure leur suivi et leur mobilité au sein du MASA.

4. Contrôle unique

Le **contrôle unique** est un dispositif clé suivi par la DGPE pour harmoniser et simplifier les contrôles en exploitation agricole. Ce sujet, régulièrement abordé en CSA, a mobilisé plus de 200 participants à travers des webinaires départementaux et régionaux. Désormais, la circulaire contrôle unique est appliquée dans tous les départements, les **MISA** sont créées et les réunions ont eu lieu. L'administration s'efforce d'harmoniser les pratiques régionales. Les discussions sur la **charte des contrôles** progressent avec l'APCA, bien que certains départements aient déjà signé la charte avec les organisations agricoles.

L'UNSA questionne les modalités de signature et souligne la complexité du processus si tous les corps de contrôle doivent être inclus.

L'administration rappelle que les **Préfets** supervisent la mise en œuvre et définissent les signataires de la charte.

L'UNSA s'inquiète du **calendrier des réunions MISA**, jugeant prématuré de tenir un bilan des contrôles avant la fin de la campagne en cours. Elle recommande de repousser ces bilans à janvier ou février N+1 pour une analyse consolidée.

Un **projet de décret** est en cours, piloté par la DAJ en collaboration avec la CNIL et le Conseil d'État. Ce texte vise à garantir la **sécurité juridique** du contrôle unique tout en allégeant la pression ressentie par les agriculteurs. Par ailleurs, un **outil de coordination des contrôles** est en développement sous la maîtrise d'ouvrage de l'ASP, en lien avec les DRAAF et SEA en DDT. L'administration centrale s'appuie sur le modèle breton **AGRICONTROLE**, dont les premières évaluations seront disponibles fin **2026**.

L'UNSA insiste sur la nécessité de **protéger les données sensibles** des agriculteurs, notamment celles liées à la santé et aux situations personnelles. Elle demande des instructions précises sur la collecte et l'utilisation de ces informations afin de garantir la conformité avec le **RGPD**.

Ce point sur le **contrôle unique** illustre les défis réglementaires et techniques de la modernisation du suivi des exploitations agricoles. Les acteurs attendent désormais les évolutions législatives et les premiers retours sur le futur outil de gestion des contrôles.

5. Questions diverses

Contrats longs en SEA et départements non attractifs : sujet de titularisation au cas par cas. Les demandes portent sur la possibilité de titularisation dès la fin du premier contrat long. L'administration répond que les éléments de cadrage de ces titularisations ont déjà été communiqués en fin d'année 2024.

Plan d'accompagnement des SEA : Où en est-on ?

Ce plan d'accompagnement mis en place par l'administration centrale a permis de dégager de grands axes de travail dont la participation des services déconcentrés à la rédaction des instructions techniques concernant la mise en œuvre des dispositifs portés par les SEA. L'administration reste également très vigilante concernant l'accompagnement de 10 SEA en particulier. Nous n'aurons pas les résultats de ces mesures d'accompagnement car la réussite de ces plans d'accompagnement particuliers repose sur la confidentialité.

Nouveaux inducteurs de DO :

L'UNSA demande un point sur le travail en cours sur les nouveaux inducteurs de DO et la date de leur mise en œuvre.

Le travail est en cours par l'administration centrale mais les inducteurs qui conduisaient, après intégration dans une formule de calcul, à un modèle de répartition des ETP par structure ne sont plus d'actualité. Les nouveaux inducteurs seront des indicateurs de charge d'activité et seront avant tout des outils d'appui au pilotage.

En fin de réunion l'UNSA revient sur le GT agressions du CSA ministériel qui s'est tenu le 28 mai et rappelle que ce sujet devra être inscrit à l'ordre du jour de la prochaine FS du CSA FA.